



la lettre du petit esquelbecquois

JUIN 2002

N° 3



LE BUDGET COMMUNAL 2002

Nous vous le présentons sous la forme d'un budget de ménage, (recettes, dépenses).

Nous nous limiterons aux opérations réelles sans reprendre les opérations appelées « opérations d'ordre », qui correspondent à des transferts (par exemple entre la commune et les syndicats de réseaux et d'assainissement).

Le budget communal 2002 a été adopté sous la forme suivante :

| DÉPENSES | RECETTES |
|--|---|
| Charges à caractère général.....30% <i>(entretien du patrimoine, indemnités, subventions et dépenses courantes)</i> | Produit des taxes19% <i>(Habitation, foncière et professionnelle)</i> |
| Charges de personnel18% | Produit des services 3% <i>(Concessions au cimetière, location de logements adhésions au CLSH)</i> |
| Remboursement des emprunts en cours35% <i>(dont un emprunt à court terme en attente de la subvention européenne)</i> | Subventions71% <i>(de l'État, du Conseil Général, de la CAF, de l'Europe)</i> + récupération de TVA + dotation de l'État |
| Travaux de mise aux normes de la salle St Joseph et complément de travaux au projet initial datant de 1999 de la Maison du Westhoek17% | Emprunt 7% |
| ÉQUILIBRE à 2 146 178 € | |

Les taux des 4 taxes ont été augmentés de 4%

HABITATION : 9,57 % - FONCIER BÂTI : 9,99 % - FONCIER NON BÂTI : 30,80 % -

PROFESSIONNELLE : 9,14 %

Ils nous placent en dessous de la moyenne des taux 2001 des sept communes du secteur (Armbouts-Cappel, Bierne, Hoyville, Ghyvelde, Warhem, Watten et Zuydcoote) comptant entre 1500 et 3000 habitants.

HABITATION : 13,23 % - FONCIER BÂTI : 15,86 % - FONCIER NON BÂTI : 45,08 % -

Il est à noter que la sollicitation aux habitants s'accompagne structurellement d'un effort de la part de l'État. Cette année par exemple, l'augmentation de la dotation globale financière de l'État (participation de l'État au fonctionnement de la commune dans le cadre de la décentralisation) sera de 6%.

Il n'est bien entendu pas question que ceci soit le prétexte à une « course en avant », mais il s'agit simplement de se donner la possibilité de répondre le mieux possible aux besoins de la population. A noter également que la lente progression fiscale couvre le fonctionnement de toutes les installations communales, anciennes ou récentes, (sportives, associatives, scolaires ou culturelles), dans lesquelles les habitants se retrouvent.

Les emprunts et les subventions couvrent les investissements en « bâtissant le futur ».

Exemple : Un emprunt et diverses subventions ont permis de bâtir 3 nouvelles classes. L'école et l'entretien de ces classes (nettoyage etc ...) est assuré par le personnel communal, payé grâce aux rentrées fiscales (taxes etc...)

ATTENTION !

DU 15 JUILLET AU 15 AOÛT
LA MAIRIE SERA FERMÉE AU PUBLIC LE SAMEDI MATIN

LES FÊTES à ESQUELBEcq

Depuis sa création au printemps 1996, Esquelbecq Loisirs (association loi 1901) gérait les fêtes communales et fonctionnait encore l'an dernier grâce à une équipe dynamique avec à sa tête Alain DECREUS.

Une Association loi 1901 n'a pas le droit de fonctionner en gérant uniquement l'argent public communal. Ce qui était le cas d'Esquelbecq Loisirs. La commune a l'obligation d'organiser sous sa coupe les fêtes officielles (8 mai, 11 novembre, ducasse communale ...)

La Municipalité a donc repris à son compte la gestion des fêtes au travers d'une commission composée de 8 élus : Jean-Michel DEVYNCK, Paul DESMIDT, (président d'Esquelbecq loisirs à sa création) Michelle DELPOUVE, Karine ARNOU, Didier ROUSSEL, Jean-Paul RYCKE-WAERT, Aurélie SCHRAEN et Jean-Pierre STEVENOOT.

Comme pour d'autres commissions (travaux, jeunesse), il est possible d'y adjoindre une

commission extra-municipale composée de bénévoles. C'est ainsi qu'avec l'aval du conseil municipal, Odile DANSET, Pierre DEBRIL, Ludovic DELAUTRE, Pascal DEREMETZ, Odette DESMIDT, Dominique LANVIN et Stéphane MORA ont rejoint les huit élus pour une première réunion en commun le 07 Avril dernier.

A noter que dans le cadre des fêtes communales*, il est possible aux associations de créer quelque chose de nouveau ou de se rajouter à un évènement existant avec l'accord de l'association déjà en place. Par exemple lors de la ducasse communale organisée par la commission des fêtes, une association peut demander à créer une animation supplémentaire

Autre exemple cette année, c'est une association, le club des supporters de l'USE, qui prend en charge la fête de la Musique.

* fête qui nécessite un accord communal d'occupation du domaine public

LA SALLE SAINT JOSEPH

La salle saint Joseph qui appartient désormais à la commune sera mise aux normes de sécurité (électricité, gaz) La salle sera réaménagée.

Ces travaux se dérouleront en deux temps : démontage de la scène puis mise aux normes et rééquipement des espaces.

Les travaux débuteront mi-juin pour une durée de 6 mois environ et seront réalisés par les employés communaux.

Pendant ces travaux, la salle restera accessible aux associations avec une priorité aux activités liées à l'école Saint-Joseph, suivant l'accord convenu à la vente. A l'issue des travaux, un règlement intérieur sera instauré (planning d'occupation, conditions d'accès ...)



en chemin ...

La Communauté de Communes de l'Yser a été créée voilà 6 ans. Celle-ci a son budget propre, alimenté par des taxes et subventions diverses. Au sein de ce budget, chaque commune dispose d'une enveloppe établie au prorata du nombre d'habitants, de l'étendue des voiries et du potentiel fiscal de la commune.

La compétence sur les voiries communales a été transférée à la CCY dès sa création. C'est ainsi que l'intégralité du coût des travaux réalisés sur les voiries communales, est financé sur l'enveloppe budgétaire dévolue à Esquelbecq.

Chaque année un budget de 106 714 € (700 000 F)

est investi pour la réfection des rues.

Pour 2002 sont programmées :

- ⇒ La rue de Socx (entre la limite Socx-Esquelbecq et le croisement avec la Somme Straete)
- ⇒ La rue d'Arnèke (dans le village, depuis la rue de Wormhout jusqu'au croisement de la rue des chênes, dans le style de la rue de Pitgam)
- ⇒ L'allée traversière le long de la Maison du Westhoek
- ⇒ Les trottoirs de la Rue Foch

